Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 406f09

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Commentaires du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe Terry Davis concernant une vidéo anti-Roms à la télévision tchèque

Strasbourg, 22.05.2009 - « Je partage le désarroi de bon nombre de téléspectateurs en République tchèque à la suite de la diffusion d'un spot télévisé préconisant une « solution finale à la question tzigane ». J'ai cru comprendre que le Gouvernement tchèque est déterminé à prendre des mesures à l'encontre du parti politique qui a produit la vidéo aux fins de sa campagne électorale pour les législatives européennes. Sous couvert d'un euphémisme, « la solution finale », les Nazis visaient en fait l'assassinat prémédité de millions de Juifs, de Roms, d'homosexuels et de personnes handicapées. Les tribunaux devraient donc prendre en compte cette référence historique pour apprécier la portée de cet incident. La Convention européenne des droits de l'homme garantit le droit à la liberté d'expression, tout en l'encadrant cependant, et je suis pour ma part intimement convaincu qu'un appel à une « solution finale à la question tzigane » sort nettement de ce cadre. »